



# RÉFORME DES RETRAITES

ENSEMBLE

TOUS CONCERNÉS !

Je m'informe  
avec l'UNSA

N° 7

## Réforme des Retraites: Tous perdants !

même  
les générations  
"non concernées"

**RÉFORME PARAMÉTRIQUE** : le Gouvernement refile la patate chaude à la SNCF !

Le 12 décembre, les Organisations Syndicales **UNSA-Ferroviaire**, CGT et SUD-Rail, signataires du préavis de grève du 27 novembre 2019, étaient reçues par la Direction du GPF SNCF.

Ce préavis et le courrier unitaire du 10 décembre portaient sur des revendications résumées en quatre blocs :

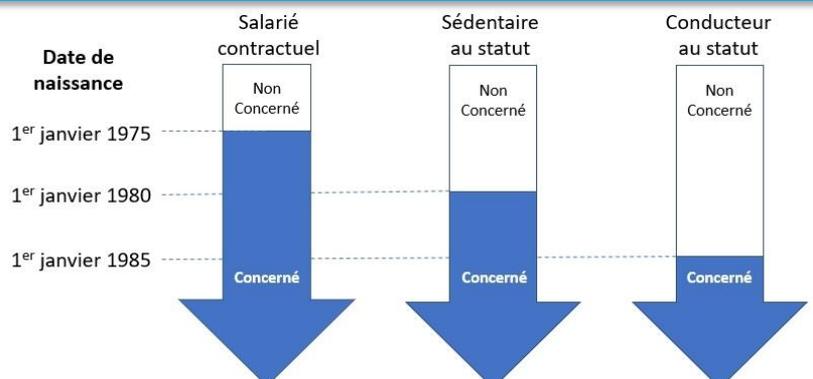
- ⇒ Emplois
- ⇒ Rémunération
- ⇒ Restructuration et avenir des métiers
- ⇒ Service Public, Protection Sociale et Représentation des cheminots

Alors que les cheminots attendent des réponses sur ces sujets devant se négocier dans l'entreprise, la Direction SNCF nous annonçait d'emblée qu'elle conditionnait cette négociation à l'examen préalable d'une réforme paramétrique<sup>1</sup> pour les cheminots.

**TRADUCTION** : le Gouvernement impose à la SNCF d'engager en catimini des négociations internes sur la réforme des retraites, afin de définir les conditions d'une réforme paramétrique supplémentaire à la réforme systémique !

**OBJECTIF** : repousser l'âge d'ouverture des droits à la retraite à 62 ans avec une décote jusqu'à 64 ans

**Dans la cacophonie ambiante, rappelons tout d'abord, d'après le discours du Premier Ministre et à ce stade, les générations qui seraient concernées - ou non - par un basculement dans le régime universel (réforme systémique) :**



<sup>1</sup> Réforme systémique : on change de système (avec des nouveaux paramètres qui lui sont propres)  
Réforme paramétrique : on conserve le système mais on modifie des paramètres de ce système

## La Direction SNCF nous annonçait donc ce 12 décembre ouvrir des négociations sur deux points :

1. Pour les **salariés concernés** devant basculer dans le régime de retraite universel, discuter sur la méthode de calcul des droits acquis se transformant en points au 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
2. Pour les **salariés non concernés** (devant conserver leur régime actuel, spécial ou général) étudier **une seconde réforme paramétrique** avec comme objectif d'augmenter pour TOUS un âge d'ouverture des droits à la retraite avec une décote à 62 ans et un âge d'annulation de la décote à 64 ans.

C'est ainsi que, subtilement, en appliquant deux réformes en parallèle (systémique et paramétrique), tous les salariés seraient impactés, quels que soient leurs contrats de travail et dates de naissance.

L'UNSA-Ferroviaire a refusé d'engager de telles négociations avec la SNCF, qui ne relèvent pas de son périmètre et de sa responsabilité !

Non content de ne pas répondre aux revendications de l'**UNSA-Ferroviaire** sur la réforme des retraites, le Gouvernement refile la patate chaude à la SNCF ! Alors que les cheminots sont en grève sur les revendications portées par l'**UNSA-Ferroviaire**, le Gouvernement, en contradiction avec ses premières annonces, veut appliquer une réforme pour TOUS ! Au-delà de la provocation que ces mesures comportent, ce sujet relève de la responsabilité du Gouvernement. Pour la première fois, on demande à une entreprise publique (qui ne le sera plus dans quelques jours...) de gérer une réforme paramétrique qui relève des Ministères ! C'est du jamais vu !

La Direction de la SNCF ayant refusé d'aborder les points relatifs aux quatre blocs de revendications, faute de **négociations sur la réforme paramétrique**, l'**UNSA-Ferroviaire** a donc quitté la séance !

L'UNSA-Ferroviaire reste disponible pour discuter avec la SNCF des sujets relevant de SA compétence.

Sur la réforme des retraites, l'UNSA-Ferroviaire reste ouverte et disponible pour engager de véritables négociations, AVEC LE GOUVERNEMENT, sur la base des revendications qu'elle porte pour tous les salariés :

**Pour les cheminots au Statut** : compte-tenu de l'extinction du régime spécifique, le maintien des conditions actuelles de départ en retraite pour tous les salariés présents dans l'Entreprise au 31 décembre 2019 et notamment le calcul sur les six derniers mois de salaire.

**Pour les cheminots Contractuels SNCF et de la branche ferroviaire** : le maintien du calcul des 25 meilleures années, la mise en place d'une bonification de cinq ans sur un poste à pénibilité et la création d'un Plan d'Épargne Retraite (PER) collectif. L'**UNSA-Ferroviaire** ne demande pas la mise en place d'un régime universel par points mais dans le cas où celui-ci serait imposé, l'**UNSA-Ferroviaire** demande une période de transition la plus longue possible.

